



**COMMISSION RÉGIONALE DE LA MOBILITÉ  
GEWESTELIJKE MOBILITEITSCOMMISSIE**

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE - BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

## AVIS SUR L'AGREMENT DE QUATRE ASSOCIATIONS TRAVAILLANT EN MATIERE DE MOBILITE

<b>Demandeur</b>	En vertu de l'ordonnance du 4 septembre 2008 relative au subventionnement des associations ayant pour objectif l'amélioration de l'environnement urbain et du cadre de vie en Région de Bruxelles-Capitale Par Mme Elke Van den Brandt, Ministre de la Mobilité et de la sécurité routière
<b>Demande reçue le</b>	Janvier 2021
<b>Exposés</b>	le 11 janvier 2021, Sofie Walchap, Bruxelles Mobilité a présenté le cadre du subventionnement et les missions de base des quatre associations
<b>Document transmis</b>	/

Les associations concernées par la demande d'avis sont l'ARAU, le Bral, IEB et Filter Café Filtré.

Comme le prévoit l'article 5 de l'arrêté du 19 octobre 2000 portant création de la Commission régionale de la Mobilité, il n'a pas été autorisé aux membres ayant un intérêt direct, soit personnellement, soit comme chargé d'affaires de délibérer sur l'objet de cet avis. Ceci concerne les membres représentant directement le Bral (Tim Cassiers) et IEB (Damien Delaunois) ainsi que le Gracq (Florine Cuignet) membre du Bral et IEB ainsi que le Fietsersbond (Wies Callens) membre du Bral. Enfin, Ria Kaatee est, à titre privé, administratrice auprès de l'Arau et ne délibère dès lors pas non plus sur l'objet de cet avis.

La Commission approuve la proposition d'agrément aux trois associations suivantes : Bral, IEB et Filter Café.

Dans la mesure où l'ARAU sollicite pour la première fois Bruxelles Mobilité et n'a jamais bénéficié de subventions octroyées par cette dernière, la Commission est d'avis que cette asbl bénéficie d'une première subvention pour la seule année 2021 et qu'en cas d'évaluation positive, elle puisse refaire une demande d'agrément en 2021.